

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roseline Georges	Numéro de permis 2024037	Date d'inspection Le 23 septembre 2025	
Nom de l'établissement La garderie du petit nid douillet		Numéro de téléphone (506) 253-3566	
Adresse 26 rue Du Moulin Verret NB E3V 4M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Inspection de surveillance fait le 23 septembre en a.m. Le ratio est respecté lors de ma visite. J'observe des jeux libres, le lavage des mains ainsi que la collation (biscuit).  
 -La section concernant les médicaments est vérifiée : Les médicaments sont barrés dans une armoire de la cuisine, inaccessible aux enfants. Il n'y a aucune allergie présentement donc aucun médicament administré en cas de choc anaphylactique. Il n'y a présentement pas de médicament sous ordonnance.  
 -La vérification des jouets intérieurs et extérieur est aussi faite. Il y a suffisamment de jouets pour le nombre d'enfants présents et ceux-ci sont accessibles aux enfants. (Livres, poupées, petites voitures, cuisinette, toutous, ballons, etc.)  
 L'exploitante se conforme aux rappels.  
 Nous avons une discussion concernant la rotation des jouets ainsi que les plans pour mettre les jouets par thèmes et dans des bacs identifiés dans une étagère.

original signé par  
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 septembre 2025

Date

original signé par  
Roseline Georges

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 septembre 2025

Date